



DEEP/21-884-462 du 29/03/2021

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'ENTRETIENS
PROFESSIONNELS DES LAUREATS DE CERTAINS CONCOURS DE RECRUTEMENT DE LA
SESSION 2020 POUR L'ACCES AUX ECHELLES DE REMUNERATIONS DES MAITRES
CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (1ER DEGRE PRIVE
DEPT. 13)**

Références : Décret n° 90-680 du 1er août 1990 portant dispositions statutaires des professeurs des écoles -
Arrêté du 28 août 2020 - Article R.914-1 et suivants du code de l'éducation

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GILLARD - M. SASSI

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : la liste des membres de la commission départementale des Bouches du Rhône chargée de
procéder aux entretiens professionnels des maîtres contractuels des établissements privés sous contrat
avec l'Etat, stagiaires issus des concours de la session 2020, est arrêtée selon les modalités visées ci-
dessous :

CRPE

MEMBRES DU CORPS D'INSPECTION :

BELLETT Sylvie, IEN
GUICHARD Céline, IEN
ORLANDO Catherine, IEN
SELLIER Laurence, IEN

REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PRIVES ASSOCIES A L'ETAT PAR CONTRAT :

BOUCHEREAU Franck, externat Jeanne d'Arc Marseille
CARLETTI-FAUCHE Hélène, école Alpilles Durance Rognonas
FERRARI Eric, école Chevreul Champavier Marseille
MOUTON Stéphanie, école Saint Michel Marseille
SOUSTELLE Martine, école Saint Louis Sainte Marie Marignane

Article 2 : le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille